

LILIUM TIGRINUM POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

La drogue *Lilium tigrinum* est constituée par la plante entière fleurie fraîche *Lilium tigrinum* Ker-Gawl.

DESCRIPTION DE LA DROGUE

Lilium tigrinum Ker-Gawl. est une très robuste plante herbacée qui dépasse parfois 1,20 m de hauteur.

Elle est vivace par un bulbe charnu de 2 cm à 4 cm de diamètre entouré d'écailles lancéolées qui sont des feuilles modifiées.

La tige est dressée, solide, très rarement ramifiée, brun-rouge et velue. Elle porte de nombreuses feuilles sessiles, étalées, embrassantes, linéaires ou lancéolées ; les plus basses mesurent 10 cm à 15 cm de long sur 1 cm ou 2 cm de large. Certaines feuilles présentent des bulbilles à leur aisselle. Les nervures sont parallèles et rectilignes.

L'inflorescence est une grappe terminale deltoïde, feuillée ; elle compte 10 à 20 grandes fleurs de 10 cm de diamètre environ, régulières, trimères, fixées par un long pédoncule.

Le calice et la corolle sont formés de pièces libres, alternes, pétaloïdes, concolores et égales entre elles. Elles ont une forme ovale, très allongée et s'enroulent sur elles-mêmes vers l'extérieur. Leur face interne est rouge orangé et parsemée de nombreuses petites taches arrondies, pourpre noirâtre.

Les 6 étamines présentent des anthères dorsifixes introrses, rouge-brun, sur de longs filets divergents.

L'ovaire supère est triloculaire à placentation axile ; il est surmonté par un style unique, un peu courbe, aussi long que les filets des étamines.

IDENTIFICATION

La drogue présente les caractères macroscopiques précédemment décrits.

SOUCHE

La teinture mère de *Lilium tigrinum* est préparée à la teneur en éthanol de 45 pour cent V/V, à partir de la plante entière fleurie fraîche *Lilium tigrinum* Ker-Gawl., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

CARACTÈRES

Aspect : liquide de couleur brun plus ou moins orangé.

IDENTIFICATION

- A. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, quelques gouttes de solution de *chlorure ferrique R1*. Il apparaît une coloration brun-vert foncé.
- B. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 10 mL d'*eau R* et une goutte de solution diluée d'*hydroxyde de sodium R*. Il apparaît une coloration jaune vif.
- C. Ajoutez à 1 mL de teinture mère, 10 mL d'*eau R*. Agitez. Il se forme une mousse abondante.

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 40 pour cent V/V à 50 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 2,00 pour cent m/m.

Chromatographie. Opérez par chromatographie sur couche mince (2.2.27) en utilisant des plaques recouvertes de *gel de silice G R*.

Déposez sur une plaque, en bande de 10 mm, 20 µL de la teinture mère. Développez avec un mélange de 40 volumes de *butanol R*, de 10 volumes d'*acide acétique glacial R* et de 10 volumes d'*eau R* sur un parcours de 10 cm. Laissez sécher la plaque à l'air.

Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente généralement une succession de bandes bleues dont une plus intense de R_f voisin de 0,45 et une bande rouge de R_f voisin de 0,95.

Pulvérisez sur le chromatogramme le *réactif au diphénylborate d'aminoéthanol R*. Examiné en lumière ultraviolette à 365 nm, le chromatogramme présente une bande jaune orangé de R_f voisin de 0,50 et une bande jaune de R_f voisin de 0,55.

Sur un deuxième chromatogramme préparé dans les mêmes conditions, pulvérisez la solution d'*aldéhyde anisique R* et chauffez la plaque à 100-105 °C pendant 10 min. Examiné à la lumière du jour, le chromatogramme présente une à deux bandes vert foncé, plus ou moins bien séparées, comprises entre les R_f 0,20 et 0,30 surmontées d'une bande orangée de R_f voisin de 0,35, une bande verte de R_f voisin de 0,40, une bande jaune verdâtre de R_f voisin de 0,55, une bande jaune orangé de R_f voisin de 0,70 et une bande violette voisine du front du solvant.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.